A de nombreuses reprises dans la BD, le lecteur peut observer la journaliste dans cette posture marquée par la prise de notes sur un carnet en papier, cette posture de l'enquêtrice dans une étape essentiel de son travail, l'interview.
La lecture de l'enchaînement des questions et des types de questions dévoile une stratégie et des techniques : du général vers le particulier avec un point d'orgue sur les conseils à donner aux futures éventuels lanceurs d'alerte ; un entretien semi-directif qui alternent les questions ouvertes et les questions fermées, comme dans l'extrait ci-contre, avec le souci de ne pas donner la réponse dans la question et de garder une position neutre vis-à-vis des faits énumérés, de ne pas prendre parti.
L'objectif de neutralité semble renforcer par la présence de la journaliste elle-même dans les planches : effet de réalisme et de crédibilité, sa présence nous rappelle qu'elle est entre nous et l'interviewé, qu'elle s'adresse à lui dans les questions comme à nous lecteurs.
Les questions ont-elles été déjà écrites sur le carnet ? Des notes ont-elles été rassemblées pour l'interview ? Ce carnet est d'une richesse sémiologique passionnante ! Il évoque l'enquête préalable à l'entretien, gage de sérieux de la journaliste pendant l'entretien ; les éléments épars à réunir pour reconstituer, ici avec Raymond, l'histoire racontée ; le récit en bandes dessinées à venir…
Le carnet garantit l'objectivité et la véracité des faits, voire la vérité de l'histoire, mais on aurait tort de l'opposer aux cadrages, aux choix de couleurs, à la subjectivité du dessin et du dessinateur – ils se complètent. Chaque histoire, en BD comme ailleurs, est subjective, ne serait-ce que parce qu'elle résulte d'un point de vue. Les « planches – cases » en sont une expression.

L'effet graphique de la narration dans cette bande est un classique exécuté avec avec efficacité et clarté. Trois vignettes successives créent un effet de zoom progressif, de la valise ouverte, remplie de billets de banques comme on peut le voir dans de nombreux films ou lire dans des romans policiers, qui s'envolent vers les bénéficiaires de contrats frauduleux évoqués dans le texte, comme ils volent vers le lecteur pour lui révéler le visage de Carignon dans le billet même, symbole du détournement du bien commun aux profits de quelques uns, et figuration, comme la valise et son contenu, de la cupidité et de la corruption qu'elle entraîne.

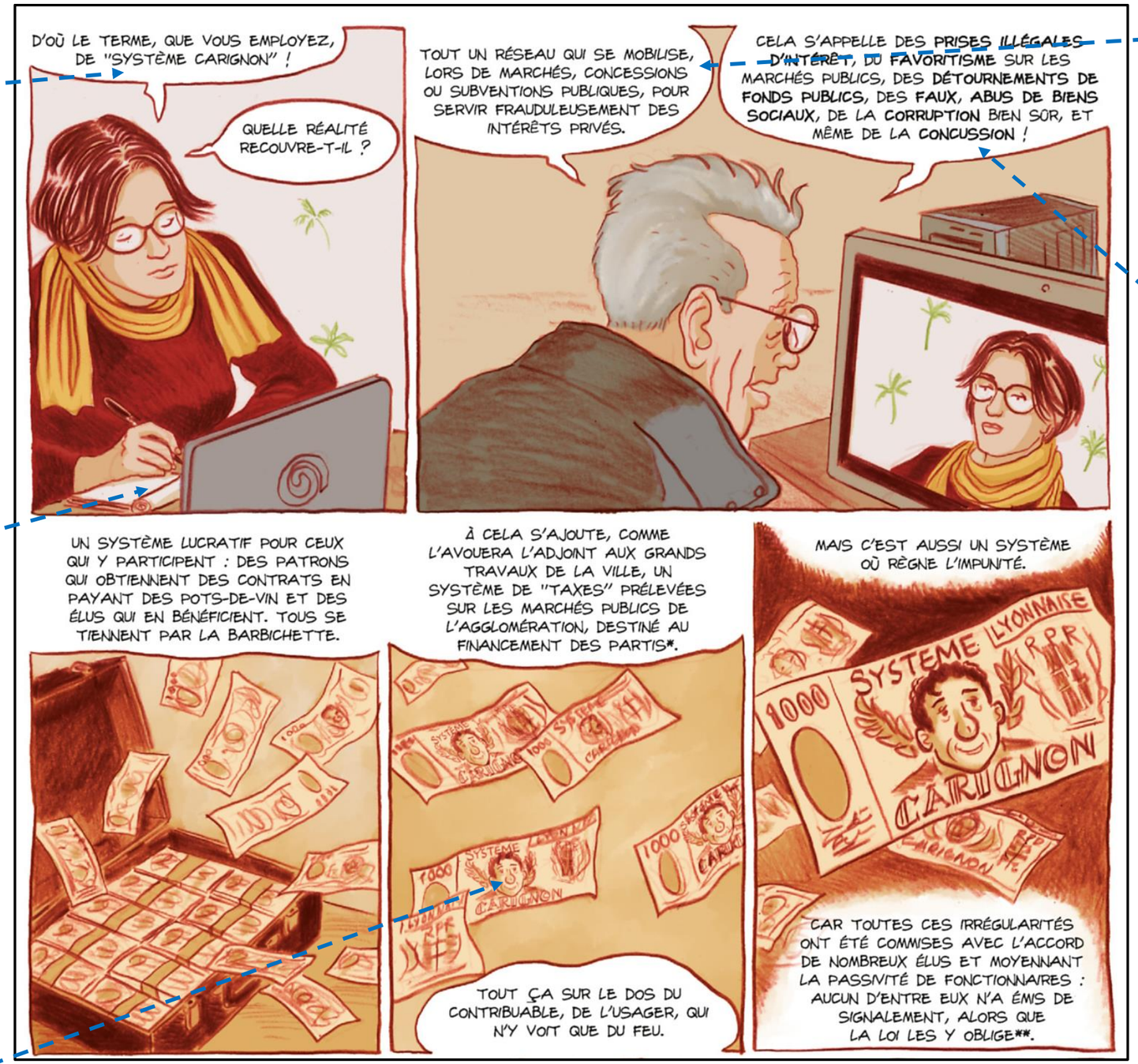

Partis politiques, collectivités territoriales, agents économiques, médias et journalistes, élus et fonctionnaires : tous les rouages de la démocratie sont en cause d'une manière ou d'une autre. Aucun protagoniste de ce système illégal ne manque, un système qui met en péril la démocratie par ce à quoi il s'en prend : la marchandisation d'un bien collectif, l'eau, au profit d'un petit nombre d'individus installés dans le confort d'une illusion, celle qui consiste à croire que rien ne sera remarqué. Par son alerte, Raymond Avrillier ne fait pas que dénoncer un système de corruption, mais réaffirmer l'action nécessaire du citoyen, surtout en démocratie représentative. Dans cette organisation des pouvoirs, le citoyen délègue sa souveraineté dont, collectivement, il reste la source exclusive. La démocratie ne se pratique pas seulement par le vote mais pas le contrôle de l'action des élus qui doivent rendre des comptes et assumer leur responsabilité. L'enjeu n'est pas mince : par la publicité des débats et des décisions, par l'implication des citoyens (dans la gestion des affaires publiques et par le contrôle de l'action publique), la démocratie reste l'affaire de toutes et de tous, exigence de justice, de responsabilité, de respect et de conformité à l'intérêt général. L'accès aux données et aux informations via Internet renouvelle l'expression de ces exigences et leur application.

Le système Carignon dont parle Raymond Avrillier est un vaste système de corruption qu'il met au jour et dont le détail est raconté dans un livre éponyme, paru dans l'année qui suit la chute, par sa condamnation, d'Alain Carignon. Le livre est désormais disponible en ligne à cette adresse : http://www.lesystemecarignon.fr/

Prises illégales d'intérêt : « La prise illégale d'intérêts a pour finalité d'éviter pour l'agent public tout conflit d'intérêts entre l'intérêt général (au travers de l'impartialité, l'indépendance ou l'objectivité) qu'il doit privilégier et ses intérêts particuliers. [Dalloz Actu Etudiant, 2022) [Code Pénal, art. 432 : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006181764/]

Abus de biens sociaux : consiste dans le fait, pour certains dirigeants de sociétés commerciales, de faire, de mauvaise foi, des biens de la société un usage qu'ils savent contraire à l'intérêt de celle-ci, à des fins personnelles ou pour favoriser une autre société ou entreprise dans laquelle ils sont intéressés directement ou indirectement. [Dalloz Documentation, 2022]

Corruption : le fait, par quiconque, de proposer sans droit, à tout moment, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques à une personne dépositaire de l'autorité publique, chargée d'une mission de service public ou investie d'un mandat électif public, pour elle-même ou pour autrui Legifrance, art. 433, Code Pénal]

Concussion : « le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, de recevoir, exiger ou ordonner de percevoir à titre de droits ou contributions, impôts ou taxes publics, une somme qu'elle sait ne pas être due, ou excéder ce qui est dû ».*[Code Pénal, art. 432 – Legifrance]*

La complexité du système laisse entendre que le citoyen « de base » n'y comprendra rien puisqu'il n'est ni compétent en droit, ni expert en gestion des affaires publiques, donc n'y verra que du feu. Ce qui n'est pas comprendre que la démocratie n'est pas le gouvernement des experts et des savants mais, entre autres, la responsabilité de tous les citoyens.